

### Table des matières

Chapitre 1 : Mon DPC qu'est-ce que c'est ? .....	2
Chapitre 2 : comment accéder à mon DPC ? .....	2
Chapitre 3 : Comment créer mon compte ? .....	3
Chapitre 4 : informations de connexion, de financement et activation de mon compte personnel .....	7
Chapitre 5 : Prise en charge .....	8
Chapitre 6 : Comment modifier mon compte personnel ? .....	9
Chapitre 7 : Comment compléter mon document de traçabilité ? .....	10
1. Déclarer mes actions .....	11
1.1. Les actions de DPC .....	11
1.2. Autres actions de formations .....	11
1.3. Autres activités .....	11
2. Ajouter l'attestation d'engagement dans la démarche d'accréditation .....	11
3. Synthèse des actions .....	11

## Chapitre 1 : Mon DPC qu'est-ce que c'est ?

Mon DPC est un document :

- à destination de tous les professionnels de santé quel que soit leur mode d'exercice ;
- disponible en ligne sur [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr) ;
- au sein d'un espace sécurisé.

Il permet :

- de retracer les actions de **D**éveloppement **P**rofessionnel **C**ontinu dites DPC, suivies sur chaque période triennale ainsi que :
  - les actions de formation hors orientations prioritaires de DPC,
  - les différentes activités formatives qui entrent dans le périmètre du maintien des compétences.
- d'en rendre compte auprès de votre autorité de contrôle (Ordres, ARS, employeurs) ;
- de rendre compte de la participation à une démarche d'accréditation valant obligation de DPC pour tous les médecins de spécialités à risques.

## Chapitre 2 : Comment accéder à mon DPC ?

Avant de commencer, pensez à vous munir, selon votre situation professionnelle :

- de votre N° RRPS ou ADELI ;
- du N° FINESS de votre établissement, si vous êtes salarié d'une structure de santé ou médico-sociale.

Pour accéder à **Mon DPC**, rendez-vous sur le site de l'Agence nationale du DPC <https://agencedpc.fr/> et cliquez sur l'item « professionnels de santé » situé en haut de l'écran.



Professionnels de santé - Organismes de DPC - Instances - EN

Agence nationale du Développement Professionnel Continu  
Engagée pour un DPC de qualité

Nous connaître - Le DPC - Actualités & Presse - Rejoignez l'Agence - Aide & Contact - Vous êtes - Rechercher sur le site

**Actualité**  
Foire aux questions relative à l'activité de DPC pendant la crise sanitaire liée au COVID 19

Pour en savoir plus >>

Actualités A la une

## Chapitre 3 : Comment créer mon compte ?

Cliquez sur le bouton « Mon compte ».



Puis cliquez sur « Créer mon compte ».



Pour les professionnels de santé détenant un numéro RPPS ou ADELI la création de compte se fait à partir des données officielles référencées par l'Agence du Numérique en Santé (ANS). Le formulaire que vous devrez renseigner varie donc selon votre profession.

### Créer mon compte personnel

\* Champs obligatoires.

Informations personnelles

Nom de famille \*

Prénom \*

Profession \* Aide-soignant

Date de naissance \*

Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA  
Confidentialité - Conditions

Annuler Etape suivante

### Créer mon compte personnel

\* Champs obligatoires.

Informations personnelles

Nom de famille \*

Prénom \*

Profession \* Sage-Femme

Numéro RPPS \*

Lieu de naissance \*  
(Ou pays si née) hors de France)

Date de naissance \*

Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA  
Confidentialité - Conditions

Annuler Etape suivante

Afin de différencier les utilisateurs humains d'éventuels robots malveillants et pouvoir accéder à la page suivante, cochez la case « Je ne suis pas un robot » ou répondez au test qui consiste en une reconnaissance d'image, si vous y êtes invité(e).

Après vérification de votre identité professionnelle vous accédez à l'étape suivante.

Pour les professionnels de santé avec numéro RPPS ou ADELI, vos données professionnelles référencées à l'Agence du Numérique en Santé (anciennement ASIP) vous sont présentées.

Vérifiez les données pré renseignées dans les champs du formulaire.

Vous avez :

- un numéro RPPS, vos données sont non modifiables sur ce formulaire, pour toute modification rapprochez-vous de votre instance ordinale ;
- un numéro ADELI, les données grisées sont non modifiables. Vous avez à compléter les données manquantes.

**Attention**, pour les salariés, dans certains cas le N° FINESS de votre structure n'est pas renseigné. Nous vous invitons donc à sélectionner le mode d'exercice « Salarié structure de santé ou médico-social » si cela correspond à votre situation et à renseigner le code FINESS de votre établissement ou structure d'exercice.

Si d'éventuelles modifications devaient être faites sur les champs grisés, rapprochez-vous de votre Agence Régionale de Santé.

## Créer mon compte personnel

<p>&gt; Etape 1 Informations personnelles et professionnelles</p>	<p>Etape 2 Informations de connexion</p>
---	--

\* Champs obligatoires.

**Informations personnelles**

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text" value="15/05/1981"/>		

**Profession**

Profession *	<input type="text" value="Infirmier"/>	Spécialité *	<input type="text" value="Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)"/>
Situation d'exercice *	<input type="text" value="Ayant au moins une activité"/>		

**Exercice**

Déclarer comme exercice principal

Date de début *	<input type="text" value="01/01/2005"/>	Date de fin	<input type="text"/>
Mode d'exercice *	<input type="text" value="Salarié"/>	FINESS	<input type="text"/>
	<input type="text" value="Salarié structure de santé ou médico-social"/>	N° SIRET	<input type="text"/>

**Adresse professionnelle**

Adresse \*

**Attention**, pour les professionnels avec RPPS ou ADELI en exercice mixte, vérifiez que l'exercice qui s'affiche est bien votre exercice principal. Il est principal lorsqu'il correspond à au moins 50 % de votre activité.

Cela déterminera votre éligibilité au financement de l'Agence (qui ne finance que certaines professions en exercice principal libéral ou salarié de centre de santé conventionné) et vous donnera accès aux fonctionnalités d'inscription aux actions de DPC.

Pour les professionnels qui ne disposent ni de numéro RPPS, ni de numéro ADELI, la création de compte est déclarative et vous devez saisir toutes les informations.

**Informations personnelles**

Nom  Prénom

Date de naissance

**Profession**

Profession \*

Situation d'exercice \*

**Exercice**  Déclarer comme exercice principal

Date de début \*

Date de fin

Mode d'exercice \*

FINESS

N° SIRET

**Adresse professionnelle**

Adresse \*

Code Postal \*

Ville \*

Région \*

Pays \*

**Rappel**, pour tous les professionnels (RPPS, ADELI, autres) salariés d'établissements ou de structures de santé et médico-sociales, la saisie du lieu d'exercice, dès lors qu'elle ne remonte pas directement de l'ANS, passe obligatoirement par la saisie du numéro FINESS.

En bas de formulaire, vous devez cocher les deux cases suivantes, afin de passer à la prochaine étape :

\* Sélection obligatoire

- Je certifie l'exactitude des données déclarées.
- Je déclare avoir lu et compris [les Conditions Générales d'Utilisation](#) relatives à la création de mon compte personnel. \*

Retour

Etape suivante

Une nouvelle fenêtre s'ouvre, à faire défiler pour pouvoir cliquer sur le bouton « J'accepte les conditions générales d'utilisation ».

Conditions Générales d'Utilisation

...nécessite l'acceptation des CGU, en vigueur ou actualisées.

**4. Propriété intellectuelle**

Ce site appartient et est exploité par l'Agence nationale du DPC.

Tous les éléments composant le site, y incluant les logos, noms de domaine et autres signes distinctifs apparaissant sur le site, sont protégés par la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur, et appartiennent à l'Agence nationale du DPC ou font l'objet d'une autorisation d'utilisation. Tous les droits de reproduction sont réservés.

Toute exploitation non autorisée du site ou de son contenu engagerait la responsabilité de l'utilisateur et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Il est également interdit sous peine de sanction au titre de l'article 323-3 du Code pénal, d'introduire frauduleusement des données dans le site, d'extraire, de détenir, de reproduire,

[J'accepte les conditions générales d'utilisation](#)

## Chapitre 4 : Informations de connexion, de financement et activation de mon compte personnel

Saisissez **vos informations de connexion**. L'Agence vous enverra par SMS, sur le numéro de téléphone mobile que vous aurez indiqué, un code d'activation à saisir à l'étape suivante. Un envoi du code d'activation par courriel est aussi possible. Cette option n'est pas recommandée, pour des raisons de sécurité informatique.

### Créer mon compte personnel

✓ Etape 1  
Informations personnelles et professionnelles

> Etape 2  
Informations de connexion

\* Champs obligatoires.

Informations de connexion

Courriel *	*****	Mot de passe *	*****
Confirmer le courriel *	*****	Confirmer le mot de passe *	*****

Téléphone portable \*

Je préfère recevoir le code d'activation par e-mail, le code me sera adressé par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus.

Afficher les mots de passe

[Retour](#) [Etape suivante](#)

Cliquez sur « Etape suivante ». Un message vous informe que votre compte a été créé avec succès.

Si vous tardez à recevoir votre code d'activation, vous pouvez en demander le renvoi ou revenir sur cette page ultérieurement. Vous ne perdrez pas les données saisies. Sinon, saisissez le code que vous venez de recevoir.

Avant d'activer votre compte, n'oubliez pas de renseigner vos préférences utilisateur.

La première option est disponible pour les professionnels disposant d'une immatriculation ADELI ou RPPS. Si vous cochez cette option, l'ANDPC transmettra automatiquement votre déclaration triennale de parcours de DPC à l'instance de contrôle dont vous dépendez (Ordres professionnels ou ARS). Si vous ne cochez pas cette option, il sera de votre responsabilité de transmettre, par vos propres moyens, votre déclaration à votre organisme de contrôle.

La seconde mention est présente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). Validez cette option pour recevoir les informations de l'ANDPC.



Cliquez enfin sur « Activer mon compte ». *Votre compte est créé et opérationnel !*

## Chapitre 5 : Prise en charge

Certains professionnels sont éligibles à la prise en charge par l'Agence de leurs actions de DPC. Cette possibilité dépend de votre profession et de votre mode d'exercice. Au moment de l'activation de votre compte Mon DPC, une fenêtre pop-up apparaîtra et vous précisera si vous êtes éligible à la prise en charge.

Si vous êtes éligible, l'item « Informations financières » est présent dans le menu [Utilisateur]. Pour bénéficier de la prise en charge par l'Agence de vos actions de DPC, vous devez renseigner la rubrique « Informations financières » en validant l'une des options et le cas échéant en saisissant vos coordonnées bancaires.

Les options suivantes vous sont proposées :

- la prise en charge des frais pédagogiques et l'indemnisation pour perte de revenus ;
- la seule prise en charge des frais pédagogiques et la non-indemnisation pour perte de revenu ;

A noter : à l'initialisation de votre compte, l'option retenue par défaut est la non-prise en charge de vos actions de DPC. Nous vous invitons donc à actualiser rapidement votre choix dans la rubrique « Informations financières »



Pour les salariés de centre de santé conventionné, vous devez faire votre demande de prise en charge en envoyant un message via le menu « Messages ». En effet, nos équipes doivent vérifier que votre centre de santé est bien conventionné.



Accueil > Profil > Informations financières

Informations financières

Je souhaite bénéficier de la prise en charge des frais pédagogiques et de l'indemnisation de la part de l'Agence nationale du DPC au titre du suivi des actions de DPC.  
 Je ne souhaite pas être indemnisé(e) par l'Agence nationale du DPC mais j'accepte la prise en charge des frais pédagogiques pour le suivi des actions de DPC.  
 Je ne veux aucune prise en charge par l'Agence nationale du DPC, ni prise en charge des frais pédagogiques, ni indemnisation au titre du suivi des actions de DPC.

*A noter, tant que vous n'avez pas choisi votre préférence de prise en charge financière, le choix de refus de prise en charge des frais pédagogiques et d'indemnisation est coché par défaut.*

Modifier



Accueil > Profil > Informations financières > Modification

Informations financières

Je souhaite bénéficier de la prise en charge des frais pédagogiques et de l'indemnisation de la part de l'Agence nationale du DPC au titre du suivi des actions de DPC.  
 Je ne souhaite pas être indemnisé(e) par l'Agence nationale du DPC mais j'accepte la prise en charge des frais pédagogiques pour le suivi des actions de DPC.  
 Je ne veux aucune prise en charge par l'Agence nationale du DPC, ni prise en charge des frais pédagogiques, ni indemnisation au titre du suivi des actions de DPC.

IBAN

BIC

Justificatif : copie de votre IBAN  Aucun fichier sélectionné.

Annuler Valider

## Chapitre 6 : Comment modifier mon compte personnel ?

Vous pouvez à tout moment modifier les informations et options que vous avez saisies lors de la création de votre compte. Les champs renseignés par les données issues de l'ANS ne sont pas modifiables. Si vous en souhaitez l'actualisation, rapprochez-vous de votre instance ordinale ou de votre ARS.

Pour modifier ces informations ou données de connexion, rendez-vous dans le menu utilisateur et cliquez sur le sous-menu de votre choix :

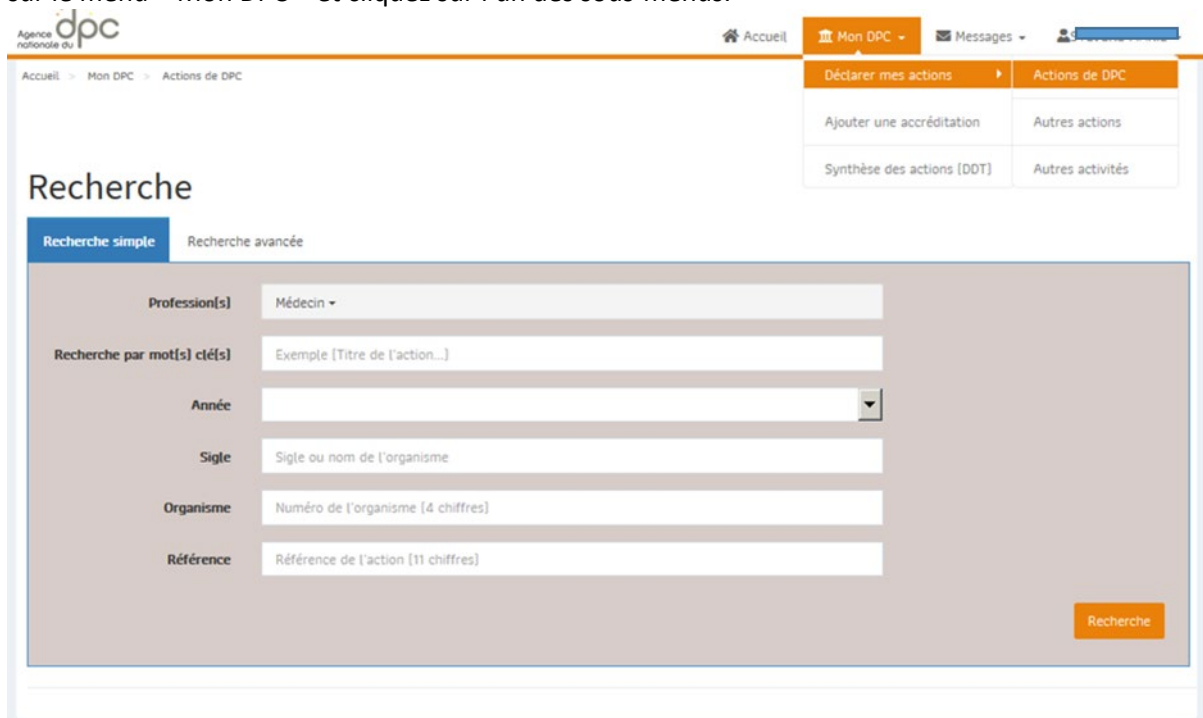
- Profil ;
- Informations personnelles et professionnelles ;
- Informations financières (professionnels éligibles à la prise en charge) ;
- Se déconnecter.



The screenshot shows the 'Mon DPC' profile page. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Mon DPC', and 'Messages'. A user profile dropdown menu is open, showing options for 'Profil', 'Informations personnelles & professionnelles', 'Informations financières', and 'Se déconnecter'. The main content area is divided into two sections: 'Informations de connexion' and 'Préférences'. The 'Informations de connexion' section contains three fields: 'Courriel', 'Mot de passe', and 'Téléphone portable', each with a 'Modifier' button. The 'Préférences' section contains two checkboxes: one for authorizing the DPC to communicate with the control body, and another for accepting newsletters and alerts. A 'Modifier' button is located at the bottom right of the preferences section.

## Chapitre 7 : Comment compléter mon document de traçabilité ?

Pour saisir ou consulter les éléments de déclaration relatifs à votre parcours triennal de DPC, cliquez sur le menu « Mon DPC » et cliquez sur l'un des sous-menus.



The screenshot shows the 'Recherche' page within the 'Mon DPC' menu. The navigation bar includes 'Accueil', 'Mon DPC', and 'Messages'. A dropdown menu for 'Mon DPC' is open, showing options: 'Déclarer mes actions', 'Ajouter une accréditation', 'Synthèse des actions (DOT)', 'Actions de DPC', 'Autres actions', and 'Autres activités'. The main content area is titled 'Recherche' and has two tabs: 'Recherche simple' (selected) and 'Recherche avancée'. Below the tabs is a search form with the following fields: 'Profession[s]' (dropdown menu with 'Médecin' selected), 'Recherche par mot(s) clé(s)' (text input with placeholder 'Exemple [Titre de l'action...]', 'Année' (dropdown menu), 'Sigle' (text input with placeholder 'Sigle ou nom de l'organisme'), 'Organisme' (text input with placeholder 'Numéro de l'organisme [4 chiffres]', and 'Référence' (text input with placeholder 'Référence de l'action [11 chiffres]'). A 'Recherche' button is located at the bottom right of the form.

## 1. Déclarer mes actions

### 1.1. Les actions de DPC

Ne peuvent figurer dans cette rubrique que les actions de DPC entrant dans les orientations prioritaires et publiées sur le site de l'Agence.

Cliquez sur l'onglet :

- Mon DPC > Déclarer mes actions > Actions de DPC ;
- Rechercher les actions de DPC que vous avez suivies et qui ciblent votre profession et cliquez sur « Ajouter dans Mon DPC » ;
- Si vous en connaissez le code d'identification, vous pouvez directement le saisir pour accéder à l'action et l'ajouter dans « Mon DPC » ;
- Il faudra compléter « Ajouter une participation à une action de DPC » puis ajoutez votre justificatif de présence en bas de page.

### 1.2. Autres actions de formations

Pour toutes autres actions de formation suivies hors orientations prioritaires, complétez si vous le souhaitez « Autres actions ». Ces "autres actions" ne répondent pas aux orientations nationales prioritaires (i.e. non référencées sur le site de l'Agence nationale du DPC).

### 1.3. Autres activités

Enfin, remplissez, si vous le souhaitez, la partie « Vos autres activités » formatives de maintien de compétences (si par exemple vous avez des activités d'enseignement ou de tutorat).

## 2. Ajouter l'attestation d'engagement dans la démarche d'accréditation

L'accréditation est une démarche volontaire de gestion des risques mise en œuvre par la Haute Autorité de Santé. Elle concerne les médecins et les équipes médicales de spécialités à risques énumérées dans le décret n°2006-909 du 21 juillet 2006. Il s'agit des spécialités de gynécologie-obstétrique, d'anesthésie-réanimation, de chirurgie, de spécialités interventionnelles ainsi que des activités d'échographie obstétricale, de réanimation ou de soins intensifs.

L'inscription dans une démarche d'accréditation vaut DPC (article L 4021-1 du Code de la Santé publique).

Si vous êtes engagé dans la démarche, il faudra téléverser les attestations délivrées par la Haute Autorité de Santé.

## 3. Synthèse des actions

Vous avez presque fini, l'ensemble des informations sont saisies, il ne vous reste plus qu'à cliquer sur « Synthèse des actions » pour visualiser les actions que vous souhaitez valoriser au titre de votre obligation de DPC.

Cochez les actions que vous souhaitez faire apparaître dans votre document.

Vous pouvez dorénavant générer la « Synthèse des actions », la télécharger en pdf ou l'imprimer.

## Synthèse des actions



### INFORMATION

Pour télécharger votre synthèse, cochez les items que vous souhaitez sélectionner, puis cliquez sur [Générer le PDF]. Les actions de DPC importées automatiquement par l'application informatique ne peuvent pas être désélectionnées.

+ Ajouter

Générer le PDF




DPC

Autre(s) action(s) de formation continue

Autre(s) activité(s) de maintien des compétences

Acréditation

<input checked="" type="checkbox"/>	Libellé	Organisme	Format de l'action	Date de formation	Justificatif	Actions
<input checked="" type="checkbox"/>	ACTUALITÉS GYNÉCOLOGIQUES EN 2019	UNION-FORMATION MEDICALE CONTINUE	Présentiel	Du 10/10/2019 Au 12/12/2019		  
<input checked="" type="checkbox"/>	AFGSU spécialisée en Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE)/Module 2	Centre Hospitalier de Dieppe	Présentiel	Du 10/06/2018 Au 11/10/2018		  

<< < 1 > >>

5

Tout cocher/Tout décocher